

Termes de référence sur l'élaboration du Schéma d'Aménagement Intercommunal (SAIC) des communes Soalara Sud, Anakao ,Beheloka, Efoetse et Itampolo, dans le district de Toliary II , région Atsimo Andrefana

1. CONTEXTE

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2), financé essentiellement par la Banque Mondiale, est une des actions du Gouvernement de Madagascar, visant à stimuler un développement rapide et inclusif dans des zones sélectionnées. En particulier, le Projet cible les secteurs du tourisme et de l'agribusiness dans les régions Diana (Nord), Atsimo Andrefana (Sud-Ouest), et Anosy (Sud) et la Ville de Sainte Marie. Dans son approche de mise en œuvre de ces activités, le Projet appuie les collectivités territoriales décentralisées dans le but de mettre cette structure comme étant le moteur de développement de son territoire.

Suivant la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT), le Schéma d'Aménagement Inter Communal (SAIC) a été introduit comme document fixant les orientations à long terme du développement rapide et durable du territoire intercommunal dans une démarche d'intégration territoriale, comme seul élément de référence de l'action intercommunale. Il doit fixer les orientations d'aménagement et de développement mises en œuvre par l'intercommunalité. Par ailleurs, le développement urbain et la maîtrise de l'urbanisation figurent parmi les priorités de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) en vigueur. Les Schémas d'Aménagement communaux ou intercommunaux sont établis en tenant compte des orientations du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). Ils constituent un outil de gestion de l'aménagement et de la croissance du territoire concerné. Dans ce sens, la coordination des activités de développement de dimension intercommunale ou inter-district revient à la Région. Son rôle consiste à arbitrer et orienter les initiatives intercommunales pour assurer leur alignement aux objectifs définis dans le SRAT.

A Madagascar comme dans les pays en développement, confronté aux doubles enjeux de réduction de la pauvreté et de l'usage durable de l'écosystème. La valorisation des ressources naturelles apparaît comme l'une des stratégies les plus aptes à contribuer au développement durable en effet, la valorisation des écosystèmes, ou de certaines de leurs composantes (biodiversité, ressources extractibles...), permettrait de contourner une des contraintes majeures identifiées par la théorie économique. La partie Sud-Ouest de Madagascar possède des secteurs touristiques remarquables. La région Atsimo Andrefana est parmi l'endroit le plus demandé par les touristes à cause de l'existence de quelques sites touristiques dans le district de Toliara II. Ces sites mettent en valeur la richesse et l'importance de la biodiversité dans la région et peut contribuer à la révélation d'un territoire touristique.

Ainsi pour la promotion des espaces de solidarité à Toliary pays de l'écotourisme, à l'aide des outils de planification territoriale , le Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire procède à l'élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal des Communes de Soalara Sud, Anakao ,Beheloka, Efoetse et Itampolo, dans le district de Toliary II , région Atsimo Andrefana.

Le SAIC ou Schéma d'Aménagement Intercommunal est un document d'intentions et d'orientations formulées et conçu de manière inclusive à faire ressortir une vision communale du développement économique, social et environnemental. Il établit les lignes directrices de l'aménagement du territoire communal Il intégrera dans son processus d'élaboration, les orientations nationales, régionales et

intercommunales d'aménagement, la mise en cohérence territoriale et intersectorielle et la mise en synergie des options locales de développement. Il sera alors, le cadre de référence pour tous les projets et programmes de développement sectoriel au niveau local.

Le PALOS est un plan d'occupation du sol visant à organiser, à planifier et à accompagner la résolution des problèmes liés à l'occupation du sol sur l'ensemble du Fokontany ou quartier considéré. C'est un outil de planification opérationnel et réglementaire dans lequel tout dynamisme de développement dans la zone y trouve leur réponse adéquate en matière d'affectation du sol, et de la viabilité des espaces. Le PALOS comprend un plan d'occupation du sol suivi d'un document comportant les règles d'utilisation du sol élaboré par la communauté locale sur la base d'un fonds de carte, obtenue à partir d'une image satellite à haute résolution.

Le Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire en partenariat avec le Projet PIC procède à l'élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal des Communes de Soalara Sud, Anakao, Beheloka, Efoetse et Itampolo, dans le district de Toliary II, région Atsimo Andrefana.

A cet effet, la commune Soalara Sud, Anakao, Beheloka, Efoetse et Itampolo, dans le district de Toliary II, région Atsimo Andrefana., en collaboration avec le Projet PIC font appel aux prestataires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Intercommunal dans leurs territoires.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif principal

Cette mission vise principalement à doter lesdites Communes d'un SAIC et promouvoir la mise en œuvre de l'outil, à travers notamment l'appui aux Fokontany identifiés à l'élaboration de leur Plan d'Aménagement Local Simplifié (PALOS)

Le SAIC est un outil de planification territoriale à l'échelle intercommunale et adapté et requis pour l'amélioration de la gouvernance locale (administrative, et foncière pour faciliter les opérations d'aménagement et de développement).

Le PALOS, quant à lui, est un plan d'occupation du sol, élaboré de façon participative et inclusive par les fokonolona pour que la communauté locale puisse prendre en main la gestion de son territoire.

2.2. Objectifs spécifiques :

La mission aura pour objectifs spécifiques de :

- ◆ Apprécier les capacités de l'intercommunalité en matière d'aménagement du territoire à travers l'évaluation des réalisations à date
- ◆ D'innover des scénarios de développement avec une analyse préalable des visibilités des résultats ainsi que les impacts pour l'intercommunalité
- ◆ Evaluer les différents potentiels dans l'ensemble des Communes
- ◆ Suivant l'approche participative, intégrer les Structures Locales de Concertation (SLC) comme dispositif central du processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAIC
- ◆ Identifier les enjeux environnementaux dans la zone et faire une évaluation environnementale stratégique
- ◆ Elaborer les cartes thématiques
- ◆ Rattacher les informations obtenues lors de l'étude avec la BD100 de FTM
- ◆ Identifier des sous régions en fonction de leurs richesses et de leurs spécificités
- ◆ Analyser l'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et des infrastructures sur la période de 15 dernières années

- ◆ Obtenir tous les avis des acteurs locaux suivant une approche participative et à travers le partage des méthodes et techniques de réalisation de chaque étape de l'élaboration du SAIC
- ◆ Evaluer les évolutions possibles de la démographie et de l'armature urbaine de l'intercommunalité
- ◆ Identifier les enjeux sur les différents secteurs et les scénarii de développement possible pour pouvoir définir les objectifs et axes d'intervention stratégiques pour l'aménagement et le développement de la région dans les 15 ans à venir
- ◆ Définir les objectifs et programmes prioritaires sur 5, 10, 15 ans.
- ◆ Faciliter les actions marketing de l'intercommunalité grâce aux documents fournis par le prestataire
- ◆ Renforcer les capacités des autorités locales ainsi que les acteurs principaux au niveau de l'intercommunalité à identifier les investisseurs nationaux et/ou étrangers, à négocier et à contracter avec eux.
- ◆ Informer les décideurs des notions de base du SAIC : Aménagement du Territoire, Développement Durable;
- ◆ Fournir un cadre de référence pour tous les projets de développement économique et social au niveau intercommunal ;
- ◆ Constituer des bases solides au processus d'élaboration et d'actualisation des Plan de développement au niveau local
- ◆ Permettre la mise en cohérence intersectorielle des actions de développement intercommunal ;
- ◆ Mettre en valeur les informations/documents fonciers dans l'élaboration du SAIC ;
- ◆ Faire ressortir les enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité
- ◆ Définir les orientations en termes d'aménagement pour le développement du territoire intercommunal.
- ◆ Mobiliser les acteurs de l'aménagement du territoire et les partenaires quant à la mise en œuvre de l'outil de planification territoriale.
- ◆ Identifier un Fokontany par Commune qui fera l'objet d'un appui à l'élaboration d'un PALOS
- ◆ Accompagner les Fokontany identifiés par Commune dans l'élaboration de leurs PALOS respectifs.

3. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission, les résultats suivants seront atteints à travers l'appropriation de tous les acteurs de développement dans l'intercommunalité :

- L'intercommunalité aura à sa disposition un SAIC élaboré suivant une approche participative et inclusive
- Les décideurs locaux disposeront d'un outil de planification opérationnel et réglementaire dans lequel tout dynamisme de développement dans la zone y trouve leur réponse adéquate en matière d'affectation du sol, et de la viabilité des espaces et qui servira de base pour les prises de décisions socio-économiques
- Toutes les Communes sont capables de mettre en œuvre le SAIC et de le mettre à jour en temps voulu

- Les acteurs de développement de chaque Commune représentés notamment par les Structures Locales de Concertation (SLC) sont intégrés et font partie intégrante de la mise en œuvre du SAIC.
- Des dispositions de coordination adaptées définies de façon participative seront mises en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre et la mise à jour du SAIC
- Un Fokontany par Commune bénéficiera d'un PALOS

4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le prestataire réalisera les études clés ci-après qui devront aboutir à la production des livrables décrits au paragraphe 4 ci-dessous. Il appuiera les Communes dans la mise en place et la mobilisation des dispositifs institutionnels nécessaires au suivi de l'élaboration et de la validation du SAIC et des PALOS dans toutes les démarches administratives et les négociations à mener pour réaliser cet outil.

L'élaboration du SAIC doit être conforme aux dispositions du Décret n°2019-1934 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du schéma d'aménagement communal et intercommunal.

Les outils élaborés doivent intégrer les dimensions Changement climatique, gestion des risques et catastrophes et migration. A cet effet, une synthèse des enjeux spatiaux liés à ces thématiques qui fera ressortir les orientations stratégiques y afférentes devra être réalisée.

Le prestataire veillera à la mise en œuvre de l'approche participative et inclusive, non seulement dans sa méthodologie d'intervention mais aussi au cours du processus d'élaboration et de validation. Le chantier comprend quatre étapes. Pour chaque étape, le prestataire se chargera de :

Etape 0 : Etape préparatoire

Le prestataire est tenu d'accomplir les tâches suivantes :

- Appui et renforcement à la mise en place d'une équipe technique communale et qui vont faciliter l'acquisition des données et participe à la suivie et à la mise en œuvre du SAIC.
- Appui à la formulation et à la publication de l'Arrêté régional délimitant le périmètre d'étude et portant ouverture de l'élaboration du SAIC
- Appui à la mise en place ou à la redynamisation de la structure locale de concertation (SLC) de chaque commune qui détermine et définit l'ensemble des actions à mettre en œuvre au niveau de la Commune
- Appui à la mise en place ou à la redynamisation et mobilisation du CRAT (Comité Régional d'Aménagement du Territoire avec la participation des services déconcentrés de l'émergence) ;
- Effectuer une Campagne d'information, de sensibilisation et de responsabilisation sur le concept de l'Aménagement du Territoire : Mobilisation, implication des acteurs locaux, publics et privés à travailler ensemble.
- Réaliser une séance de formation sur l'élaboration d'un PALOS par la communauté

Etape 1 : Etape d'analyse diagnostique

L'objectif de cette phase qui touche tous les Communes est de mieux connaître l'intercommunalité par :

- L'établissement d'un état des lieux décrivant ses caractéristiques physiques, démographique, économique et environnemental, son réseau urbain, ses infrastructures et équipements.
- L'analyse des interactions (positive ou négative) entre les ressources dans leur utilisation actuellement

- Un rétrospectif historique des Communes
- L'étude des opportunités et le rôle de la Commune aux niveaux interrégional, national et mondial
- L'identification des problématiques de développement communal sur le plan institutionnel, structurel, environnemental.
- Inventaire des acteurs de développement et des sources de financement
- L'identification des sous territoires présentant des caractères plus ou moins homogènes sur les différents plans (physique, socio-économique, utilisation du sol et des ressources naturelles)
- L'analyse des risques et impacts des vulnérabilités liés au changement climatique.
- L'analyse des enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité
- Identification des Fokontany qui feront l'objet de l'élaboration d'un PALOS. Le Fokontany choisi, par Commune, sera celui ayant mobilisé la communauté à participer à l'élaboration du plan, d'une part, et celui dont les données foncières sont disponibles, d'autre part.

Pour le SAIC, des analyses sur les quatre dimensions stratégiques suivantes seront à mener :

- une analyse spatiale qui laisse apparaître le territoire dans sa complexité : mise en évidence des sous-ensembles territoriaux, des relations urbain/rural, position du territoire dans un contexte régional, national voire international, notamment pour les communes qui disposent des infrastructures ouvertes à l'international (ports, aéroports internationaux) ;
- une analyse organisationnelle, politique et administrative : intercommunalité, historique de la démarche locale, formes d'organisation (communautés de base, tissus associatifs, organisation de la société civile, groupements d'employeurs, tissu associatif, etc) ;
- une analyse culturelle et socio-économique des différentes composantes du territoire (groupes et communautés, leurs formes de collaboration, les organisations politiques), mais également les analyses tendanciennes (sources de tensions sociales, évolution démographique de la population, flux migratoire, mutations) ; en outre l'analyse de l'économie locale à travers les différents secteurs d'activités, la capacité financière des communes (analyse des comptes administratifs : évolution, faille, ...)
- une analyse environnementale, qui étudiera le rapport des populations aux ressources naturelles dans leurs dimensions individuelles et collectives et qui fera apparaître les problèmes et risques environnementaux et sociaux ; cette analyse n'est pas limitée aux espaces naturels.

Ces quatre dimensions doivent ensuite être croisées de manière cohérente et complémentaire à déboucher, une vision globale du territoire et de ses logiques de développement. Une analyse territoriale sera réalisée qui aboutira, à une analyse de la cohérence intersectorielle du territoire concerné. Ces analyses conduiront à la formulation des enjeux économiques et du développement ainsi que les enjeux de l'aménagement du territoire. En outre, elles permettront de définir les défis auxquels le territoire doit faire face.

Etape 2 : Etape d'analyse prospective

C'est la phase qui à partir des résultats de l'analyse diagnostique, consiste à formuler une vision systémique cohérente de développement pour un horizon de 5, 10 et 15 ans. Cette vision doit être élaborée sous forme de scénarii de développement qui servira de référentiel de développement tant pour les acteurs que pour les secteurs intervenants dans l'intercommunalité.

Elle comprend :

1. L'identification des tendances/mutations perceptibles sur le plan démographique, économique, social et environnemental dans les 3 dimensions (interrégionale, nationale, et mondiale) et leur traduction en termes d'utilisation de l'espace communale
2. La définition de l'ancrage territorial et des orientations globales
3. L'évaluation de l'évolution des différents flux et de l'armature urbaine de l'intercommunalité.
4. L'étude des enjeux des sous territoires déterminant l'avenir de l'ensemble de la Commune à l'horizon de 5, 10 et 15 ans.
5. La proposition des scénarii de développement à travers la modélisation spatiale des combinaisons possibles entre les secteurs et la conciliation/arbitrage sur le plan utilisation du sol si besoin est
6. L'identification des axes stratégiques d'intervention en termes d'aménagement, d'équipement, de zonage et de protection des ressources naturelles.
7. L'analyse des ressources des Communes
8. L'analyse de la structure adéquate pour la mise à jour du SAIC à l'échelle intercommunale
9. La formulation de la vision

Les résultats de la phase prospective seront spatialisés et traduits sur carte.

Pour le PALOS, c'est dans cette étape que la communauté des Fokontany élaborera son PALOS à l'issue de la concertation au niveau des SLC, tout en respectant les normes sectorielles.

Etape 3 : Etape de la planification stratégique

La planification stratégique pour un horizon de 10 ans comporte la vision territoriale, les grandes orientations d'aménagement du territoire, les axes/objectifs stratégiques et enfin des objectifs spécifiques et/ou sectoriels qui amorcent les stratégies sectorielles à détailler dans le cadre des plans de développement au niveau des Communes et de la Région.

Ainsi, cette phase qui développe :

- Les besoins futurs-
- Les activités structurantes identifiées par thématique
- Les activités au niveau des sous-territoires
- Les mesures d'adaptation climatique
- Le schéma de développement et de financement et la pratique d'évaluation de la mise en œuvre des projets prioritaires de quelques secteurs prioritaires.
- Les mesures pour améliorer les recettes financières de chaque Commune et une proposition des investissements au niveau intercommunal qui seront à la charge de chaque Commune, et ceux qui seront à la charges des autres acteurs à identifier
- Les Directives Territoriales d'Aménagement

C'est à ce stade que la version provisoire des PALOS, accompagnée des règles d'utilisation du sol y afférentes, est présentée pour validation locale.

Etape 4 : Etape de validation

A partir des résultats des phases précédentes, la phase de validation technique consiste à :

- Assembler les acteurs de l'aménagement du territoire et les partenaires sous forme d'une table ronde pour discuter, lancer des échanges et exprimer les points de vue relatifs à la mise en œuvre du SAIC.
- Elaborer la version définitive des PALOS et des règles d'utilisation du sol
- Rédiger la Charte de responsabilité et proposer un guide pratique d'évaluation de la mise en œuvre
- Hiérarchisation et priorisation des mesures et actions d'adaptation

- La sortie de l'arrêté régional de validation du SAIC, après délibération de chaque conseil communal
- L'envoi du document final avec l'arrêté de validation à l'Administration
- La remise officielle du SAC

Dans l'ensemble du processus, il est impératif de respecter à toutes les échelles administratives, les mesures sanitaires et environnementales selon les textes et dispositions en vigueur.

5. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

- Mise à part la production des documents SAIC, l'appui aux communes suscités et les diverses investigations nécessaires à l'élaboration des SAIC, le prestataire prendra en charge les frais relatifs aux divers ateliers d'ordre technique (ateliers communaux et ateliers STD) par communes.
- Dans la réalisation de la présente mission, la Région et les communes bénéficiaires seront les co-maîtres d'ouvrage de l'élaboration du SAIC, le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire assurera de la supervision et de la coordination du processus d'élaboration et de validation technique du SAIC ainsi que l'appui technique de la réalisation du processus d'élaboration.
- La supervision technique des travaux et des documents sera de la compétence du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, qui veillera à la mise en œuvre de la méthodologie et au respect des TDR. La validation administrative du document sera de la compétence de la commune avec le contrôle de légalité du district concerné, tandis que la validation technique est de la compétence de la DGATE.
- Mise à part les recherches documentaires et la capitalisation des acquis, l'approche participative et inclusive est exigée tout au long du processus et l'implication des agents du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, que ce soit au niveau central, qu'au niveau de la déconcentration, est requise. A cet effet, le prestataire doit prévoir toute la logistique nécessaire pour que tous les acteurs participent activement à la fourniture des données, à chaque étape de restitution/validation et à chaque rencontre nécessaire à la bonne marche des prestations. Le prestataire est vivement conseillé à consulter les Projets et Programmes intervenant dans la zone durant le processus, en particulier le Projet PIC qui a appuyé ces communes durant des années.
- Une validation interne est organisée au niveau de la DGATE pour vérification de conformité au guide méthodologique pour chaque étape. Chaque rapport provisoire sera multiplié et diffusé aux participants, au plus tard une semaine avant chaque séance de restitution.
- Avant la validation finale une séance de restitution générale sera organisée, par les consultants afin de présenter leurs travaux à l'équipe de la DGATE.

Pour les Plans d'Aménagement Local Simplifié, le prestataire fournira d'un fonds de carte, obtenue à partir d'une image satellite à haute résolution pour les fokontany concernés, et appuiera l'administration dans l'accompagnement des communautés dans l'élaboration de leurs plans respectifs.

6. PRODUITS A LIVRER

A chacune des phases, des documents écrits et cartographiques sont attendus du prestataire.

1. Méthodologie détaillée

- Démarche de travail et chronogramme
- PV sur l'appui et la mise en place de l'équipe technique
- Délibération et arrêté régional d'ouverture du SAIC
- Délibération et arrêté régional de mise en place ou redynamisation du CRAT

2. Analyse diagnostique

- Etat des lieux
- Analyse FFOM
- Formulation des enjeux
- Atlas communal (série de cartes)
- Sous territoires d'enjeux, l'ancrage territorial
- Liste des Fokontany, objets de l'élaboration de PALOS

Sur la base d'un orthophoto ou d'un fonds de carte à haute résolution, une liste non exhaustive des cartes thématiques à élaborer est donnée ci-dessous :

- Découpage administratif
- Des zones à risques/sensibles érodibilité, inondabilité, sédimentation, lavaka
- Des bassins versants avec indication des grands exutoires
- Agro-climatique
- Potentialité en terre agricole
- Atouts touristiques
- Potentialité des unités physiques pour la mise en valeur agricole
- Des infrastructures énergétiques (production, transport et distribution)
- Des équipements marchands à vocation communale, marché de gros, marché de zébus, centres commerciaux
- Des équipements socio-collectifs
- Attractivité économique
- Infrastructures hydro-agricoles
- Des réserves et ressources minières (énergétiques, non énergétiques, matériaux de carrières gemmes)
- Des infrastructures touristiques
- Les réseaux de transport
- Réserve en eau et réseaux d'eau potable industrielle
- De densité de population par fokontany
- De la répartition de la population par fokontany
- L'armature urbaine, zone de concentration humaine de plus de 5000 habitants
- Des projets implantation, intervention des projets publics et privés en cours, identifiés ou projetés pouvant avoir un impact sur la Commune
- Des carrées miniers potentiels demandé encours titrés
- Des aires protégées existants, en cours de constitution potentiels
- Foncières : inventaire foncier avec les statuts des terres
- De synthèse (localisation des zones aménageables)
- Carte des sous territoires
- Carte des risques et adaptations liés au changement climatique
- Utilisation du sol / occupation du sol

3. La phase prospective

A partir de l'exercice prospectif, le consultant assistera l'intercommunalité pour choisir un scénario de développement qui traduira l'orientation stratégique pour l'aménagement et le développement durable du territoire pour les 15 prochaines années et qui sera déclinée à court et moyen terme.

Les analyses menées devront aboutir à la programmation d'actions de prévention de risques et catastrophes naturelles et d'adaptation au changement climatique.

- Vision 15 ans
- Analyse prospective
- Scenarii d'aménagement
- Zonages provisoires
- Rapport d'évaluation environnementale

- Planification stratégique
- Version provisoire des PALOS composée de :
 - Le plan d'aménagement comportant au moins les éléments suivants :
 - ✓ Le zonage du périmètre concerné
 - ✓ Les terrains à réserver pour investissement
 - ✓ Les projets de VRD
 - ✓ Les zones d'extension d'habitat et d'activités économiques
 - ✓ Les équipements et infrastructures à installer (borne fontaine, bac à ordures, latrine, lavoir,...)
 - Les règles d'utilisation du sol

4. Le SAIC final

- Diagnostic territorial
- Atlas communal
- Analyse prospective
- Zonage définitif
- Plans et schémas complémentaires
- Directives territoriales d'aménagement
- Programme d'investissements prioritaires
- Charte de responsabilité
- Délibération et arrêté régional de validation du SAIC
- Une carte A0 de la vocation et occupation du sol dans un horizon de 15 ans à venir est parmi les livrables.
- Version définitive des PALOS

5. Format des livrables

Le rapport final du SAIC est la version corrigée du rapport provisoire. A cet effet :

- Toutes les cartes doivent être livrées par couche thématique au format MAPINFO ou ARCVIEW (Shapefile), accompagnées de leur base de données alphanumérique et en version papier en cinq (5) exemplaires.
- Tous les rapports version définitive seront fournis en cinq (5) exemplaires papiers et sur support numérique en format PDF verrouillé non modifiable et non extractible.
- Les données SIG vecteurs sont à livrer sous format shapefiles (Arcview ou MAPINFO) sur support CD ou DVD en relation avec une base de données alphanumérique ;
- Les données SIG rasters sont à livrer sous format GridArcview ou sur format TIF sur support CD ou DVD ;
- Les bases de données doivent être de format Excel et/ ou Access, doté de clés numériques pour permettre une relation avec les vecteurs sur support CD ou DVD.

Les tirages se feront sur papier de format A3 à A0 selon l'importance de la superficie du territoire intercommunal

Le plan de délimitation du schéma doit contenir la totalité du périmètre sur une seule planche dont le format n'excèdera pas le **format A0**.

Les directives du MATP relatives à la charte graphique pour le SAC et SAIC devront être scrupuleusement respectées, suivant le guide de nomenclature et charte graphique pour les SAC et SAIC.

Chaque planche comprend :

- *Une cartouche de couverture qui porte : le titre, le plan d'assemblage dans le cas de plusieurs planches, les dates d'exécution du plan, l'échelle numérique, une légende bien lisible*

- L'échelle graphique : 1/50000
- Le nord géographique.
- La projection utilisée pour les cartes est la projection Laborde.
- Les coordonnées.

Le rapport sur le PALOS est composé de la carte en format A3 et des règles d'utilisation du sol en malagasy.

7. Autres livrables : rapports et annexes

- Rapport succinct mensuel du déroulement des activités ;
- Base de données foncières à jour et complètes comme résultats de l'enquête foncière ;
- Rapport final sur les activités menées (préparatoires, socio organisationnelles, techniques et administratives mentionnant les étapes suivies, les difficultés rencontrées et les solutions) ;
- Méthodologie d'élaboration des PCD et PDF ;
- Rapports de restitution et validation des principaux outils élaborés ;
- Un exemplaire des délibérations du conseil communal du SAIC
- Les différents PV en annexes.
- Les fiches de présence

8. DUREE ET ECHEANCES DE LA PRESTATION

La prestation aura une durée maximale de 8 mois.

9. QUALIFICATION DU PRESTATAIRE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE

Il est demandé au prestataire de posséder des expertises techniques en planification de développement et d'aménagement communal, en particulier dans l'élaboration de PLOF, de plans d'urbanisme, de PCD, et des expertises transversales relatives au SIG, au montage de projets de développement à l'échelle locale, à la mobilisation sociale, à la communication/formation de masse ainsi qu'à la production de documentation écrite.

Le prestataire sera une association de consultants ou un Cabinet/bureau d'études, disposant au minimum des compétences citées ci-après, avec les détails des qualifications et compétences, des expériences professionnelles générales, des qualifications et connaissances spécifiques

Le prestataire sera dirigé par un Chef de mission, qui est soit un Aménageur, soit un ingénieur BTP, soit un géographe, soit un économiste ayant le profil suivant :

- Bac + 5
- Avoir réalisé au moins trois (03) chantiers similaires (en planification territoriale ou stratégique)
- La possession d'une attestation de formation en SAC, délivrée par le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, sera un atout

D'autres experts sont exigés si le profil diffère de celui du chef de mission, dont les profils minimums requis sont respectivement :

- Un SIGiste : Bac + 4
- Un géographe : Bac + 5
- Un économiste : Bac + 5
- Un expert foncier : Bac + 4
- Un socio-organisateur : sociologue ou expert en sciences politiques : Bac + 4
- Un environnementaliste : Bac + 4
- Un aménageur urbaniste : Bac + 5

L'expérience professionnelle de ces experts en matière de planification territoriale ou stratégique sera un atout. Une personne peut cumuler au plus deux compétences.

Les soumissionnaires devront fournir les CV, les déclarations d'exclusivité et de disponibilité de leurs experts principaux pour la durée de la prestation.

Un candidat peut soumettre à plusieurs lots mais ne peut prétendre qu'à un seul lot.

Termes de référence sur l'élaboration du Schéma d'Aménagement Intercommunal (SAIC) des communes Fenoevo, Enakara Haut, Ranomafana Sud, Enaniliha, Bevoay, Tanandava et Emagnobo.

1. CONTEXTE

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2), financé essentiellement par la Banque Mondiale, est une des actions du Gouvernement de Madagascar, visant à stimuler un développement rapide et inclusif dans des zones sélectionnées. En particulier, le Projet cible les secteurs du tourisme et de l'agribusiness dans les régions Diana (Nord), Atsimo Andrefana (Sud-Ouest), et Anosy (Sud) et la Ville de Sainte Marie. Dans son approche de mise en œuvre de ces activités, le Projet appuie les collectivités territoriales décentralisées dans le but de mettre cette structure comme étant le moteur de développement de son territoire.

Suivant la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT), le Schéma d'Aménagement Inter Communal (SAIC) a été introduit comme document fixant les orientations à long terme du développement rapide et durable du territoire intercommunal dans une démarche d'intégration territoriale, comme seul élément de référence de l'action intercommunale. Il doit fixer les orientations d'aménagement et de développement mises en œuvre par l'intercommunalité. Par ailleurs, le développement urbain et la maîtrise de l'urbanisation figurent parmi les priorités de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) en vigueur. Les Schémas d'Aménagement communaux ou intercommunaux sont établis en tenant compte des orientations du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). Ils constituent un outil de gestion de l'aménagement et de la croissance du territoire concerné. Dans ce sens, la coordination des activités de développement de dimension intercommunale ou inter-district revient à la Région. Son rôle consiste à arbitrer et orienter les initiatives intercommunales pour assurer leur alignement aux objectifs définis dans le SRAT.

La région Anosy présente de très forte potentialités en matière de ressources naturelles et cela dans différents domaines : environnemental, minier, agricole, forêts, tourisme balnéaire et de découverte, ressources halieutiques. Elle dispose de marges d'expansion encore importantes dans les différents secteurs d'activités, qu'il s'agisse du secteur primaire, du secteur secondaire ou du secteur tertiaire ; une certaine marge d'expansion existe encore en matière de production en produits vivriers, de produits maraîchers et de fruits, en se focalisant sur l'amélioration de la productivité. L'Anosy, dotée de ressources très diversifiées, bénéficie d'atouts naturels non négligeables.

Ainsi pour la promotion des espaces de solidarité à Anosy pays de produits exotiques et tropicaux , à l'aide des outils de planification territoriale , le Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire procède à l'élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal des Communes de Fenoevo, Enakara Haut, Ranomafana Sud, Enaniliha, Bevoay, Tanandava et Emagnobo dans le district de Taolanaro , région Anosy.

Le SAIC ou Schéma d'Aménagement Intercommunal est un document d'intentions et d'orientations formulées et conçu de manière inclusive à faire ressortir une vision communale du développement économique, social et environnemental. Il établit les lignes directrices de l'aménagement du territoire communal Il intégrera dans son processus d'élaboration, les orientations nationales, régionales et intercommunales d'aménagement, la mise en cohérence territoriale et intersectorielle et la mise en

synergie des options locales de développement. Il sera alors, le cadre de référence pour tous les projets et programmes de développement sectoriel au niveau local.

Le PALOS est un plan d'occupation du sol visant à organiser, à planifier et à accompagner la résolution des problèmes liés à l'occupation du sol sur l'ensemble du Fokontany ou quartier considéré. C'est un outil de planification opérationnel et réglementaire dans lequel tout dynamisme de développement dans la zone y trouve leur réponse adéquate en matière d'affectation du sol, et de la viabilité des espaces. Le PALOS comprend un plan d'occupation du sol suivi d'un document comportant les règles d'utilisation du sol élaboré par la communauté locale sur la base d'un fonds de carte, obtenue à partir d'une image satellite à haute résolution.

Le Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire en partenariat avec le Projet PIC procède à l'élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal des Communes de Fenoovo, Enakara Haut, Ranomafana Sud, Enaniliha, Bevoay, Tanandava et Emagnobo dans le district de Taolanaro , région Anosy..

A cet effet, la commune Fenoovo, Enakara Haut, Ranomafana Sud, Enaniliha, Bevoay, Tanandava et Emagnobo dans le district de Taolanaro , région Anosy., en collaboration avec le Projet PIC font appel aux prestataires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Intercommunal dans leurs territoires.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif principal

Cette mission vise principalement à doter lesdites Communes d'un SAIC et promouvoir la mise en œuvre de l'outil, à travers notamment l'appui aux Fokontany identifiés à l'élaboration de leur Plan d'Aménagement Local Simplifié (PALOS)

Le SAIC est un outil de planification territoriale à l'échelle intercommunale et adapté et requis pour l'amélioration de la gouvernance locale (administrative, et foncière pour faciliter les opérations d'aménagement et de développement).

Le PALOS, quant à lui, est un plan d'occupation du sol, élaboré de façon participative et inclusive par les fokonolona pour que la communauté locale puisse prendre en main la gestion de son territoire.

2.2. Objectifs spécifiques :

La mission aura pour objectifs spécifiques de :

- ◆ Apprécier les capacités de l'intercommunalité en matière d'aménagement du territoire à travers l'évaluation des réalisations à date
- ◆ D'innover des scénarios de développement avec une analyse préalable des visibilités des résultats ainsi que les impacts pour l'intercommunalité
- ◆ Evaluer les différents potentiels dans l'ensemble des Communes
- ◆ Suivant l'approche participative, intégrer les Structures Locales de Concertation (SLC) comme dispositif central du processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAIC
- ◆ Identifier les enjeux environnementaux dans la zone et faire une évaluation environnementale stratégique
- ◆ Elaborer les cartes thématiques
- ◆ Rattacher les informations obtenues lors de l'étude avec la BD100 de FTM
- ◆ Identifier des sous régions en fonction de leurs richesses et de leurs spécificités
- ◆ Analyser l'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et des infrastructures sur la période de 15 dernières années

- ◆ Obtenir tous les avis des acteurs locaux suivant une approche participative et à travers le partage des méthodes et techniques de réalisation de chaque étape de l'élaboration du SAIC
- ◆ Evaluer les évolutions possibles de la démographie et de l'armature urbaine de l'intercommunalité
- ◆ Identifier les enjeux sur les différents secteurs et les scénarii de développement possible pour pouvoir définir les objectifs et axes d'intervention stratégiques pour l'aménagement et le développement de la région dans les 15 ans à venir
- ◆ Définir les objectifs et programmes prioritaires sur 5, 10, 15 ans.
- ◆ Faciliter les actions marketing de l'intercommunalité grâce aux documents fournis par le prestataire
- ◆ Renforcer les capacités des autorités locales ainsi que les acteurs principaux au niveau de l'intercommunalité à identifier les investisseurs nationaux et/ou étrangers, à négocier et à contracter avec eux.
- ◆ Informer les décideurs des notions de base du SAIC : Aménagement du Territoire, Développement Durable;
- ◆ Fournir un cadre de référence pour tous les projets de développement économique et social au niveau intercommunal ;
- ◆ Constituer des bases solides au processus d'élaboration et d'actualisation des Plan de développement au niveau local
- ◆ Permettre la mise en cohérence intersectorielle des actions de développement intercommunal ;
- ◆ Mettre en valeur les informations/documents fonciers dans l'élaboration du SAIC ;
- ◆ Faire ressortir les enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité
- ◆ Définir les orientations en termes d'aménagement pour le développement du territoire intercommunal.
- ◆ Mobiliser les acteurs de l'aménagement du territoire et les partenaires quant à la mise en œuvre de l'outil de planification territoriale.
- ◆ Identifier un Fokontany par Commune qui fera l'objet d'un appui à l'élaboration d'un PALOS
- ◆ Accompagner les Fokontany identifiés par Commune dans l'élaboration de leurs PALOS respectifs.

3. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission, les résultats suivants seront atteints à travers l'appropriation de tous les acteurs de développement dans l'intercommunalité :

- L'intercommunalité aura à sa disposition un SAIC élaboré suivant une approche participative et inclusive
- Les décideurs locaux disposeront d'un outil de planification opérationnel et réglementaire dans lequel tout dynamisme de développement dans la zone y trouve leur réponse adéquate en matière d'affectation du sol, et de la viabilité des espaces et qui servira de base pour les prises de décisions socio-économiques
- Toutes les Communes sont capables de mettre en œuvre le SAIC et de le mettre à jour en temps voulu

- Les acteurs de développement de chaque Commune représentés notamment par les Structures Locales de Concertation (SLC) sont intégrés et font partie intégrante de la mise en œuvre du SAIC.
- Des dispositions de coordination adaptées définies de façon participative seront mises en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre et la mise à jour du SAIC
- Un Fokontany par Commune bénéficiera d'un PALOS

4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le prestataire réalisera les études clés ci-après qui devront aboutir à la production des livrables décrits au paragraphe 4 ci-dessous. Il appuiera les Communes dans la mise en place et la mobilisation des dispositifs institutionnels nécessaires au suivi de l'élaboration et de la validation du SAIC et des PALOS dans toutes les démarches administratives et les négociations à mener pour réaliser cet outil.

L'élaboration du SAIC doit être conforme aux dispositions du Décret n°2019-1934 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du schéma d'aménagement communal et intercommunal.

Les outils élaborés doivent intégrer les dimensions Changement climatique, gestion des risques et catastrophes et migration. A cet effet, une synthèse des enjeux spatiaux liés à ces thématiques qui fera ressortir les orientations stratégiques y afférentes devra être réalisée.

Le prestataire veillera à la mise en œuvre de l'approche participative et inclusive, non seulement dans sa méthodologie d'intervention mais aussi au cours du processus d'élaboration et de validation. Le chantier comprend quatre étapes. Pour chaque étape, le prestataire se chargera de :

Etape 0 : Etape préparatoire

Le prestataire est tenu d'accomplir les tâches suivantes :

- Appui et renforcement à la mise en place d'une équipe technique communale et qui va faciliter l'acquisition des données et participe à la suivie et à la mise en œuvre du SAIC.
- Appui à la formulation et à la publication de l'Arrêté régional délimitant le périmètre d'étude et portant ouverture de l'élaboration du SAIC
- Appui à la mise en place ou à la redynamisation de la structure locale de concertation (SLC) de chaque commune qui détermine et définit l'ensemble des actions à mettre en œuvre au niveau de la Commune
- Appui à la mise en place ou à la redynamisation et mobilisation du CRAT (Comité Régional d'Aménagement du Territoire avec la participation des services déconcentrés de l'émergence) ;
- Effectuer une Campagne d'information, de sensibilisation et de responsabilisation sur le concept de l'Aménagement du Territoire : Mobilisation, implication des acteurs locaux, publics et privés à travailler ensemble.
- Réaliser une séance de formation sur l'élaboration d'un PALOS par la communauté

Etape 1 : Etape d'analyse diagnostique

L'objectif de cette phase qui touche tous les Communes est de mieux connaître l'intercommunalité par :

- L'établissement d'un état des lieux décrivant ses caractéristiques physiques, démographique, économique et environnemental, son réseau urbain, ses infrastructures et équipements.
- L'analyse des interactions (positive ou négative) entre les ressources dans leur utilisation actuellement

- Un rétrospectif historique des Communes
- L'étude des opportunités et le rôle de la Commune aux niveaux interrégional, national et mondial
- L'identification des problématiques de développement communal sur le plan institutionnel, structurel, environnemental.
- Inventaire des acteurs de développement et des sources de financement
- L'identification des sous territoires présentant des caractères plus ou moins homogènes sur les différents plans (physique, socio-économique, utilisation du sol et des ressources naturelles)
- L'analyse des risques et impacts des vulnérabilités liés au changement climatique.
- L'analyse des enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité
- Identification des Fokontany qui feront l'objet de l'élaboration d'un PALOS. Le Fokontany choisi, par Commune, sera celui ayant mobilisé la communauté à participer à l'élaboration du plan, d'une part, et celui dont les données foncières sont disponibles, d'autre part.

Pour le SAIC, des analyses sur les quatre dimensions stratégiques suivantes seront à mener :

- une analyse spatiale qui laisse apparaître le territoire dans sa complexité : mise en évidence des sous-ensembles territoriaux, des relations urbain/rural, position du territoire dans un contexte régional, national voire international, notamment pour les communes qui disposent des infrastructures ouvertes à l'international (ports, aéroports internationaux) ;
- une analyse organisationnelle, politique et administrative : intercommunalité, historique de la démarche locale, formes d'organisation (communautés de base, tissus associatifs, organisation de la société civile, groupements d'employeurs, tissu associatif, etc) ;
- une analyse culturelle et socio-économique des différentes composantes du territoire (groupes et communautés, leurs formes de collaboration, les organisations politiques), mais également les analyses tendancielle (sources de tensions sociales, évolution démographique de la population, flux migratoire, mutations) ; en outre l'analyse de l'économie locale à travers les différents secteurs d'activités, la capacité financière des communes (analyse des comptes administratifs : évolution, faille, ...)
- une analyse environnementale, qui étudiera le rapport des populations aux ressources naturelles dans leurs dimensions individuelles et collectives et qui fera apparaître les problèmes et risques environnementaux et sociaux ; cette analyse n'est pas limitée aux espaces naturels.

Ces quatre dimensions doivent ensuite être croisées de manière cohérente et complémentaire à déboucher, une vision globale du territoire et de ses logiques de développement. Une analyse territoriale sera réalisée qui aboutira, à une analyse de la cohérence intersectorielle du territoire concerné. Ces analyses conduiront à la formulation des enjeux économiques et du développement ainsi que les enjeux de l'aménagement du territoire. En outre, elles permettront de définir les défis auxquels le territoire doit faire face.

Etape 2 : Etape d'analyse prospective

C'est la phase qui à partir des résultats de l'analyse diagnostique, consiste à formuler une vision systémique cohérente de développement pour un horizon de 5, 10 et 15 ans. Cette vision doit être élaborée sous forme de scénarii de développement qui servira de référentiel de développement tant pour les acteurs que pour les secteurs intervenants dans l'intercommunalité.

Elle comprend :

1. L'identification des tendances/mutations perceptibles sur le plan démographique, économique, social et environnemental dans les 3 dimensions (interrégionale, nationale, et mondiale) et leur traduction en termes d'utilisation de l'espace communale
2. La définition de l'ancrage territorial et des orientations globales
3. L'évaluation de l'évolution des différents flux et de l'armature urbaine de l'intercommunalité.
4. L'étude des enjeux des sous territoires déterminant l'avenir de l'ensemble de la Commune à l'horizon de 5, 10 et 15 ans.
5. La proposition des scénarii de développement à travers la modélisation spatiale des combinaisons possibles entre les secteurs et la conciliation/arbitrage sur le plan utilisation du sol si besoin est
6. L'identification des axes stratégiques d'intervention en termes d'aménagement, d'équipement, de zonage et de protection des ressources naturelles.
7. L'analyse des ressources des Communes
8. L'analyse de la structure adéquate pour la mise à jour du SAIC à l'échelle intercommunale
9. La formulation de la vision

Les résultats de la phase prospective seront spatialisés et traduits sur carte.

Pour le PALOS, c'est dans cette étape que la communauté des Fokontany élaborera son PALOS à l'issue de la concertation au niveau des SLC, tout en respectant les normes sectorielles.

Etape 3 : Etape de la planification stratégique

La planification stratégique pour un horizon de 10 ans comporte la vision territoriale, les grandes orientations d'aménagement du territoire, les axes/objectifs stratégiques et enfin des objectifs spécifiques et/ou sectoriels qui amorcent les stratégies sectorielles à détailler dans le cadre des plans de développement au niveau des Communes et de la Région.

Ainsi, cette phase qui développe :

- Les besoins futurs-
- Les activités structurantes identifiées par thématique
- Les activités au niveau des sous-territoires
- Les mesures d'adaptation climatique
- Le schéma de développement et de financement et la pratique d'évaluation de la mise en œuvre des projets prioritaires de quelques secteurs prioritaires.
- Les mesures pour améliorer les recettes financières de chaque Commune et une proposition des investissements au niveau intercommunal qui seront à la charge de chaque Commune, et ceux qui seront à la charges des autres acteurs à identifier
- Les Directives Territoriales d'Aménagement

C'est à ce stade que la version provisoire des PALOS, accompagnée des règles d'utilisation du sol y afférentes, est présentée pour validation locale.

Etape 4 : Etape de validation

A partir des résultats des phases précédentes, la phase de validation technique consiste à :

- Assembler les acteurs de l'aménagement du territoire et les partenaires sous forme d'une table ronde pour discuter, lancer des échanges et exprimer les points de vue relatifs à la mise en œuvre du SAIC.
- Elaborer la version définitive des PALOS et des règles d'utilisation du sol
- Rédiger la Charte de responsabilité et proposer un guide pratique d'évaluation de la mise en œuvre
- Hiérarchisation et priorisation des mesures et actions d'adaptation

- La sortie de l'arrêté régional de validation du SAIC, après délibération de chaque conseil communal
- L'envoi du document final avec l'arrêté de validation à l'Administration
- La remise officielle du SAC

Dans l'ensemble du processus, il est impératif de respecter à toutes les échelles administratives, les mesures sanitaires et environnementales selon les textes et dispositions en vigueur.

5. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

- Mise à part la production des documents SAIC, l'appui aux communes suscités et les diverses investigations nécessaires à l'élaboration des SAIC, le prestataire prendra en charge les frais relatifs aux divers ateliers d'ordre technique (ateliers communaux et ateliers STD) par communes.
- Dans la réalisation de la présente mission, la Région et les communes bénéficiaires seront les co-maîtres d'ouvrage de l'élaboration du SAIC, le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire assurera de la supervision et de la coordination du processus d'élaboration et de validation technique du SAIC ainsi que l'appui technique de la réalisation du processus d'élaboration.
- La supervision technique des travaux et des documents sera de la compétence du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, qui veillera à la mise en œuvre de la méthodologie et au respect des TDR. La validation administrative du document sera de la compétence de la commune avec le contrôle de légalité du district concerné, tandis que la validation technique est de la compétence de la DGATE.
- Mise à part les recherches documentaires et la capitalisation des acquis, l'approche participative et inclusive est exigée tout au long du processus et l'implication des agents du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, que ce soit au niveau central, qu'au niveau de la déconcentration, est requise. A cet effet, le prestataire doit prévoir toute la logistique nécessaire pour que tous les acteurs participent activement à la fourniture des données, à chaque étape de restitution/validation et à chaque rencontre nécessaire à la bonne marche des prestations. Le prestataire est vivement conseillé à consulter les Projets et Programmes intervenant dans la zone durant le processus, en particulier le Projet PIC qui a appuyé ces communes durant des années.
- Une validation interne est organisée au niveau de la DGATE pour vérification de conformité au guide méthodologique pour chaque étape. Chaque rapport provisoire sera multiplié et diffusé aux participants, au plus tard une semaine avant chaque séance de restitution.
- Avant la validation finale une séance de restitution générale sera organisée, par les consultants afin de présenter leurs travaux à l'équipe de la DGATE.

Pour les Plans d'Aménagement Local Simplifié (PALOS), le prestataire fournira d'un fonds de carte, obtenue à partir d'une image satellite à haute résolution pour les fokontany concernés, et appuiera l'administration dans l'accompagnement des communautés dans l'élaboration de leurs plans respectifs.

6. PRODUITS A LIVRER

A chacune des phases, des documents écrits et cartographiques sont attendus du prestataire.

1. Méthodologie détaillée

- Démarche de travail et chronogramme
- PV sur l'appui et la mise en place de l'équipe technique
- Délibération et arrêté régional d'ouverture du SAIC
- Délibération et arrêté régional de mise en place ou redynamisation du CRAT

2. Analyse diagnostique

- Etat des lieux
- Analyse FFOM
- Formulation des enjeux
- Atlas communal (série de cartes)
- Sous territoires d'enjeux, l'ancrage territorial
- Liste des Fokontany, objets de l'élaboration de PALOS

Sur la base d'un orthophoto ou d'un fonds de carte à haute résolution, une liste non exhaustive des cartes thématiques à élaborer est donnée ci-dessous :

- Découpage administratif
- Des zones à risques/sensibles érodibilité, inondabilité, sédimentation, lavaka
- Des bassins versants avec indication des grands exutoires
- Agro-climatique
- Potentialité en terre agricole
- Atouts touristiques
- Potentialité des unités physiques pour la mise en valeur agricole
- Des infrastructures énergétiques (production, transport et distribution)
- Des équipements marchands à vocation communale, marché de gros, marché de zébus, centres commerciaux
- Des équipements socio-collectifs
- Attractivité économique
- Infrastructures hydro-agricoles
- Des réserves et ressources minières (énergétiques, non énergétiques, matériaux de carrières gemmes)
- Des infrastructures touristiques
- Les réseaux de transport
- Réserve en eau et réseaux d'eau potable industrielle
- De densité de population par fokontany
- De la répartition de la population par fokontany
- L'armature urbaine, zone de concentration humaine de plus de 5000 habitants
- Des projets implantation, intervention des projets publics et privés en cours, identifiés ou projetés pouvant avoir un impact sur la Commune
- Des carrées miniers potentiels demandé encours titrés
- Des aires protégées existants, en cours de constitution potentiels
- Foncières : inventaire foncier avec les statuts des terres
- De synthèse (localisation des zones aménageables)
- Carte des sous territoires
- Carte des risques et adaptations liés au changement climatique
- Utilisation du sol / occupation du sol

3. La phase prospective

A partir de l'exercice prospectif, le consultant assistera l'intercommunalité pour choisir un scénario de développement qui traduira l'orientation stratégique pour l'aménagement et le développement durable du territoire pour les 15 prochaines années et qui sera déclinée à court et moyen terme.

Les analyses menées devront aboutir à la programmation d'actions de prévention de risques et catastrophes naturelles et d'adaptation au changement climatique.

- Vision 15 ans
- Analyse prospective
- Scenarii d'aménagement
- Zonages provisoires
- Rapport d'évaluation environnementale

- Planification stratégique
- Version provisoire des PALOS composée de :
 - Le plan d'aménagement comportant au moins les éléments suivants :
 - ✓ Le zonage du périmètre concerné
 - ✓ Les terrains à réserver pour investissement
 - ✓ Les projets de VRD
 - ✓ Les zones d'extension d'habitat et d'activités économiques
 - ✓ Les équipements et infrastructures à installer (borne fontaine, bac à ordures, latrine, lavoir,...)
 - Les règles d'utilisation du sol

4. Le SAIC final

- Diagnostic territorial
- Atlas communal
- Analyse prospective
- Zonage définitif
- Plans et schémas complémentaires
- Directives territoriales d'aménagement
- Programme d'investissements prioritaires
- Charte de responsabilité
- Délibération et arrêté régional de validation du SAIC
- Une carte A0 de la vocation et occupation du sol dans un horizon de 15 ans à venir est parmi les livrables.
- Version définitive des PALOS

5. Format des livrables

Le rapport final du SAIC est la version corrigée du rapport provisoire. A cet effet :

- Toutes les cartes doivent être livrées par couche thématique au format MAPINFO ou ARCVIEW (Shapefile), accompagnées de leur base de données alphanumérique et en version papier en cinq (5) exemplaires.
- Tous les rapports version définitive seront fournis en cinq (5) exemplaires papiers et sur support numérique en format PDF verrouillé non modifiable et non extractible.
- Les données SIG vecteurs sont à livrer sous format shapefiles (Arcview ou MAPINFO) sur support CD ou DVD en relation avec une base de données alphanumérique ;
- Les données SIG rasters sont à livrer sous format GridArcview ou sur format TIF sur support CD ou DVD ;
- Les bases de données doivent être de format Excel et/ ou Access, doté de clés numériques pour permettre une relation avec les vecteurs sur support CD ou DVD.

Les tirages se feront sur papier de format A3 à A0 selon l'importance de la superficie du territoire intercommunal

Le plan de délimitation du schéma doit contenir la totalité du périmètre sur une seule planche dont le format n'excèdera pas le **format A0**.

Les directives du MATP relatives à la charte graphique pour le SAC et SAIC devront être scrupuleusement respectées, suivant le guide de nomenclature et charte graphique pour les SAC et SAIC.

Chaque planche comprend :

- *Une cartouche de couverture qui porte : le titre, le plan d'assemblage dans le cas de plusieurs planches, les dates d'exécution du plan, l'échelle numérique, une légende bien lisible*

- L'échelle graphique : 1/50000
- Le nord géographique.
- La projection utilisée pour les cartes est la projection Laborde.
- Les coordonnées.

Le rapport sur le PALOS est composé de la carte en format A3 et des règles d'utilisation du sol en malagasy.

7. Autres livrables : rapports et annexes

- Rapport succinct mensuel du déroulement des activités ;
- Base de données foncières à jour et complètes comme résultats de l'enquête foncière ;
- Rapport final sur les activités menées (préparatoires, socio organisationnelles, techniques et administratives mentionnant les étapes suivies, les difficultés rencontrées et les solutions) ;
- Méthodologie d'élaboration des PCD et PDF ;
- Rapports de restitution et validation des principaux outils élaborés ;
- Un exemplaire des délibérations du conseil communal du SAIC
- Les différents PV en annexes.
- Les fiches de présence

8. DUREE ET ECHEANCES DE LA PRESTATION

La prestation aura une durée maximale de 8 mois.

9. QUALIFICATION DU PRESTATAIRE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE

Il est demandé au prestataire de posséder des expertises techniques en planification de développement et d'aménagement communal, en particulier dans l'élaboration de PLOF, de plans d'urbanisme, de PCD, et des expertises transversales relatives au SIG, au montage de projets de développement à l'échelle locale, à la mobilisation sociale, à la communication/formation de masse ainsi qu'à la production de documentation écrite.

Le prestataire sera une association de consultants ou un Cabinet/bureau d'études, disposant au minimum des compétences citées ci-après, avec les détails des qualifications et compétences, des expériences professionnelles générales, des qualifications et connaissances spécifiques

Le prestataire sera dirigé par un Chef de mission, qui est soit un Aménageur, soit un ingénieur BTP, soit un géographe, soit un économiste ayant le profil suivant :

- Bac + 5
- Avoir réalisé au moins trois (03) chantiers similaires (en planification territoriale ou stratégique)
- La possession d'une attestation de formation en SAC, délivrée par le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, sera un atout

D'autres experts sont exigés si le profil diffère de celui du chef de mission, dont les profils minimums requis sont respectivement :

- Un SIGiste : Bac + 4
- Un géographe : Bac + 5
- Un économiste : Bac + 5
- Un expert foncier : Bac + 4
- Un socio-organisateur : sociologue ou expert en sciences politiques : Bac + 4
- Un environnementaliste : Bac + 4
- Un aménageur urbaniste : Bac + 5

L'expérience professionnelle de ces experts en matière de planification territoriale ou stratégique sera un atout. Une personne peut cumuler au plus deux compétences.

Les soumissionnaires devront fournir les CV, les déclarations d'exclusivité et de disponibilité de leurs experts principaux pour la durée de la prestation.

Un candidat peut soumettre à plusieurs lots mais ne peut prétendre qu'à un seul lot.

Termes de référence sur l'élaboration du Schéma d'Aménagement Intercommunal (SAIC) des communes Benavony, Ambodimanga Ramena, Antsahabe Centre, Bemanevika Haut Sambirano, Maevatanana, Ambohimarina, Marovato, Ambohitrandriana et Marotolana.

1. CONTEXTE

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2), financé essentiellement par la Banque Mondiale, est une des actions du Gouvernement de Madagascar, visant à stimuler un développement rapide et inclusif dans des zones sélectionnées. En particulier, le Projet cible les secteurs du tourisme et de l'agribusiness dans les régions Diana (Nord), Atsimo Andrefana (Sud-Ouest), et Anosy (Sud) et la Ville de Sainte Marie. Dans son approche de mise en œuvre de ces activités, le Projet appuie les collectivités territoriales décentralisées dans le but de mettre cette structure comme étant le moteur de développement de son territoire.

Suivant la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT), le Schéma d'Aménagement Inter Communal (SAIC) a été introduit comme document fixant les orientations à long terme du développement rapide et durable du territoire intercommunal dans une démarche d'intégration territoriale, comme seul élément de référence de l'action intercommunale. Il doit fixer les orientations d'aménagement et de développement mises en œuvre par l'intercommunalité. Par ailleurs, le développement urbain et la maîtrise de l'urbanisation figurent parmi les priorités de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) en vigueur. Les Schémas d'Aménagement communaux ou intercommunaux sont établis en tenant compte des orientations du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). Ils constituent un outil de gestion de l'aménagement et de la croissance du territoire concerné. Dans ce sens, la coordination des activités de développement de dimension intercommunale ou inter-district revient à la Région. Son rôle consiste à arbitrer et orienter les initiatives intercommunales pour assurer leur alignement aux objectifs définis dans le SRAT.

La Région Diana présente un grand éventail de culture, allant des cultures vivrières, des cultures maraîchères, des arbres fruitiers, à des cultures de rente. La production des cultures de rente dont le cacao et la vanille ont pour origine Ambanja. Le meilleur producteur du cacao se trouve à Ambanja, et la vanille d'Ambanja a une grande réputation en qualité sur le marché international. Afin de conserver la position de Madagascar en tant que leader mondial sur le plan international d'une part, et d'autre part pour améliorer la gouvernance des filières, la valorisation du Cacao et de la Vanille dans la région reste impérieuse.

Le SAIC ou Schéma d'Aménagement Intercommunal est un document d'intentions et d'orientations formulées et conçu de manière inclusive à faire ressortir une vision communale du développement économique, social et environnemental. Il établit les lignes directrices de l'aménagement du territoire communal. Il intégrera dans son processus d'élaboration, les orientations nationales, régionales et intercom

munes d'aménagement, la mise en cohérence territoriale et intersectorielle et la mise en synergie des options locales de développement. Il sera alors, le cadre de référence pour tous les projets et programmes de développement sectoriel au niveau local.

Le PALOS est un plan d'occupation du sol visant à organiser, à planifier et à accompagner la résolution des problèmes liés à l'occupation du sol sur l'ensemble du Fokontany ou quartier considéré. C'est un outil de planification opérationnel et réglementaire dans lequel tout dynamisme de développement dans la zone y trouve leur réponse adéquate en matière d'affectation du sol, et de la viabilité des espaces. Le PALOS comprend un plan d'occupation du sol suivi d'un document comportant les règles d'utilisation du sol élaboré par la communauté locale sur la base d'un fonds de carte, obtenue à partir d'une image satellite à haute résolution.

Le Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire en partenariat avec le Projet PIC procède à l'élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal des Communes de Benavony,

Ambodimanga Ramena, Antsahabe Centre, Bemanevika Haut Sambirano, Maevatanana, Ambohimarina, Marovato, Ambohitrandriana et Marotolana., District d'Ambanja, Région DIANA pour la promotion des espaces de solidarité à Ambanja, pays du cacao.

A cet effet, la commune Benavony, Ambodimanga Ramena, Antsahabe Centre, Bemanevika Haut Sambirano, Maevatanana, Ambohimarina, Marovato, Ambohitrandriana et Marotolana, en collaboration avec le Projet PIC font appel aux prestataires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Intercommunal dans leurs territoires.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif principal

Cette mission vise principalement à doter lesdites Communes d'un SAIC et promouvoir la mise en œuvre de l'outil, à travers notamment l'appui aux Fokontany identifiés à l'élaboration de leur Plan d'Aménagement Local Simplifié (PALOS)

Le SAIC est un outil de planification territoriale à l'échelle intercommunale et adapté et requis pour l'amélioration de la gouvernance locale (administrative, et foncière pour faciliter les opérations d'aménagement et de développement).

Le PALOS, quant à lui, est un plan d'occupation du sol, élaboré de façon participative et inclusive par les fokonolona pour que la communauté locale puisse prendre en main la gestion de son territoire.

2.2. Objectifs spécifiques :

La mission aura pour objectifs spécifiques de :

- ◆ Apprécier les capacités de l'intercommunalité en matière d'aménagement du territoire à travers l'évaluation des réalisations à date
- ◆ D'innover des scénarios de développement avec une analyse préalable des visibilités des résultats ainsi que les impacts pour l'intercommunalité
- ◆ Evaluer les différents potentiels dans l'ensemble des Communes
- ◆ Suivant l'approche participative, intégrer les Structures Locales de Concertation (SLC) comme dispositif central du processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAIC
- ◆ Identifier les enjeux environnementaux dans la zone et faire une évaluation environnementale stratégique
- ◆ Elaborer les cartes thématiques
- ◆ Rattacher les informations obtenues lors de l'étude avec la BD100 de FTM
- ◆ Identifier des sous régions en fonction de leurs richesses et de leurs spécificités
- ◆ Analyser l'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et des infrastructures sur la période de 15 dernières années

- ◆ Obtenir tous les avis des acteurs locaux suivant une approche participative et à travers le partage des méthodes et techniques de réalisation de chaque étape de l'élaboration du SAIC
- ◆ Evaluer les évolutions possibles de la démographie et de l'armature urbaine de l'intercommunalité
- ◆ Identifier les enjeux sur les différents secteurs et les scénarii de développement possible pour pouvoir définir les objectifs et axes d'intervention stratégiques pour l'aménagement et le développement de la région dans les 15 ans à venir
- ◆ Définir les objectifs et programmes prioritaires sur 5, 10, 15 ans.
- ◆ Faciliter les actions marketing de l'intercommunalité grâce aux documents fournis par le prestataire
- ◆ Renforcer les capacités des autorités locales ainsi que les acteurs principaux au niveau de l'intercommunalité à identifier les investisseurs nationaux et/ou étrangers, à négocier et à contracter avec eux.
- ◆ Informer les décideurs des notions de base du SAIC : Aménagement du Territoire, Développement Durable;
- ◆ Fournir un cadre de référence pour tous les projets de développement économique et social au niveau intercommunal ;
- ◆ Constituer des bases solides au processus d'élaboration et d'actualisation des Plan de développement au niveau local
- ◆ Permettre la mise en cohérence intersectorielle des actions de développement intercommunal ;
- ◆ Mettre en valeur les informations/documents fonciers dans l'élaboration du SAIC ;
- ◆ Faire ressortir les enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité
- ◆ Définir les orientations en termes d'aménagement pour le développement du territoire intercommunal.
- ◆ Mobiliser les acteurs de l'aménagement du territoire et les partenaires quant à la mise en œuvre de l'outil de planification territoriale.
- ◆ Identifier un Fokontany par Commune qui fera l'objet d'un appui à l'élaboration d'un PALOS
- ◆ Accompagner les Fokontany identifiés par Commune dans l'élaboration de leurs PALOS respectifs.

3. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission, les résultats suivants seront atteints à travers l'appropriation de tous les acteurs de développement dans l'intercommunalité :

- L'intercommunalité aura à sa disposition un SAIC élaboré suivant une approche participative et inclusive
- Les décideurs locaux disposeront d'un outil de planification opérationnel et réglementaire dans lequel tout dynamisme de développement dans la zone y trouve leur réponse adéquate en matière d'affectation du sol, et de la viabilité des espaces et qui servira de base pour les prises de décisions socio-économiques
- Toutes les Communes sont capables de mettre en œuvre le SAIC et de le mettre à jour en temps voulu

- Les acteurs de développement de chaque Commune représentés notamment par les Structures Locales de Concertation (SLC) sont intégrés et font partie intégrante de la mise en œuvre du SAIC.
- Des dispositions de coordination adaptées définies de façon participative seront mises en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre et la mise à jour du SAIC
- Un Fokontany par Commune bénéficiera d'un PALOS

4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le prestataire réalisera les études clés ci-après qui devront aboutir à la production des livrables décrits au paragraphe 4 ci-dessous. Il appuiera les Communes dans la mise en place et la mobilisation des dispositifs institutionnels nécessaires au suivi de l'élaboration et de la validation du SAIC et des PALOS dans toutes les démarches administratives et les négociations à mener pour réaliser cet outil.

L'élaboration du SAIC doit être conforme aux dispositions du Décret n°2019-1934 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du schéma d'aménagement communal et intercommunal.

Les outils élaborés doivent intégrer les dimensions Changement climatique, gestion des risques et catastrophes et migration. A cet effet, une synthèse des enjeux spatiaux liés à ces thématiques qui fera ressortir les orientations stratégiques y afférentes devra être réalisée.

Le prestataire veillera à la mise en œuvre de l'approche participative et inclusive, non seulement dans sa méthodologie d'intervention mais aussi au cours du processus d'élaboration et de validation. Le chantier comprend quatre étapes. Pour chaque étape, le prestataire se chargera de :

Etape 0 : Etape préparatoire

Le prestataire est tenu d'accomplir les tâches suivantes :

- Appui et renforcement à la mise en place d'une équipe technique communale qui va faciliter l'acquisition des données et participe à la suivie et à la mise en œuvre du SAIC.
- Appui à la formulation et à la publication de l'Arrêté régional délimitant le périmètre d'étude et portant ouverture de l'élaboration du SAIC
- Appui à la mise en place ou à la redynamisation de la structure locale de concertation (SLC) de chaque commune qui détermine et définit l'ensemble des actions à mettre en œuvre au niveau de la Commune
- Appui à la mise en place ou à la redynamisation et mobilisation du CRAT (Comité Régional d'Aménagement du Territoire avec la participation des services déconcentrés de l'émergence) ;
- Effectuer une Campagne d'information, de sensibilisation et de responsabilisation sur le concept de l'Aménagement du Territoire : Mobilisation, implication des acteurs locaux, publics et privés à travailler ensemble.
- Réaliser une séance de formation sur l'élaboration d'un PALOS par la communauté

Etape 1 : Etape d'analyse diagnostique

L'objectif de cette phase qui touche tous les Communes est de mieux connaître l'intercommunalité par :

- L'établissement d'un état des lieux décrivant ses caractéristiques physiques, démographique, économique et environnemental, son réseau urbain, ses infrastructures et équipements.
- L'analyse des interactions (positive ou négative) entre les ressources dans leur utilisation actuellement

- Un rétrospectif historique des Communes
- L'étude des opportunités et le rôle de la Commune aux niveaux interrégional, national et mondial
- L'identification des problématiques de développement communal sur le plan institutionnel, structurel, environnemental.
- Inventaire des acteurs de développement et des sources de financement
- L'identification des sous territoires présentant des caractères plus ou moins homogènes sur les différents plans (physique, socio-économique, utilisation du sol et des ressources naturelles)
- L'analyse des risques et impacts des vulnérabilités liés au changement climatique.
- L'analyse des enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité
- Identification des Fokontany qui feront l'objet de l'élaboration d'un PALOS. Le Fokontany choisi, par Commune, sera celui ayant mobilisé la communauté à participer à l'élaboration du plan, d'une part, et celui dont les données foncières sont disponibles, d'autre part.

Pour le SAIC, des analyses sur les quatre dimensions stratégiques suivantes seront à mener :

- une analyse spatiale qui laisse apparaître le territoire dans sa complexité : mise en évidence des sous-ensembles territoriaux, des relations urbain/rural, position du territoire dans un contexte régional, national voire international, notamment pour les communes qui disposent des infrastructures ouvertes à l'international (ports, aéroports internationaux) ;
- une analyse organisationnelle, politique et administrative : intercommunalité, historique de la démarche locale, formes d'organisation (communautés de base, tissus associatifs, organisation de la société civile, groupements d'employeurs, tissu associatif, etc) ;
- une analyse culturelle et socio-économique des différentes composantes du territoire (groupes et communautés, leurs formes de collaboration, les organisations politiques), mais également les analyses tendanciennes (sources de tensions sociales, évolution démographique de la population, flux migratoire, mutations) ; en outre l'analyse de l'économie locale à travers les différents secteurs d'activités, la capacité financière des communes (analyse des comptes administratifs : évolution, faille, ...)
- une analyse environnementale, qui étudiera le rapport des populations aux ressources naturelles dans leurs dimensions individuelles et collectives et qui fera apparaître les problèmes et risques environnementaux et sociaux ; cette analyse n'est pas limitée aux espaces naturels.

Ces quatre dimensions doivent ensuite être croisées de manière cohérente et complémentaire à déboucher, une vision globale du territoire et de ses logiques de développement. Une analyse territoriale sera réalisée qui aboutira, à une analyse de la cohérence intersectorielle du territoire concerné. Ces analyses conduiront à la formulation des enjeux économiques et du développement ainsi que les enjeux de l'aménagement du territoire. En outre, elles permettront de définir les défis auxquels le territoire doit faire face.

Etape 2 : Etape d'analyse prospective

C'est la phase qui à partir des résultats de l'analyse diagnostique, consiste à formuler une vision systémique cohérente de développement pour un horizon de 5, 10 et 15 ans. Cette vision doit être élaborée sous forme de scénarii de développement qui servira de référentiel de développement tant pour les acteurs que pour les secteurs intervenants dans l'intercommunalité.

Elle comprend :

1. L'identification des tendances/mutations perceptibles sur le plan démographique, économique, social et environnemental dans les 3 dimensions (interrégionale, nationale, et mondiale) et leur traduction en termes d'utilisation de l'espace communale
2. La définition de l'ancrage territorial et des orientations globales
3. L'évaluation de l'évolution des différents flux et de l'armature urbaine de l'intercommunalité.
4. L'étude des enjeux des sous territoires déterminant l'avenir de l'ensemble de la Commune à l'horizon de 5, 10 et 15 ans.
5. La proposition des scénarii de développement à travers la modélisation spatiale des combinaisons possibles entre les secteurs et la conciliation/arbitrage sur le plan utilisation du sol si besoin est
6. L'identification des axes stratégiques d'intervention en termes d'aménagement, d'équipement, de zonage et de protection des ressources naturelles.
7. L'analyse des ressources des Communes
8. L'analyse de la structure adéquate pour la mise à jour du SAIC à l'échelle intercommunale
9. La formulation de la vision

Les résultats de la phase prospective seront spatialisés et traduits sur carte.

Pour le PALOS, c'est dans cette étape que la communauté des Fokontany élaborera son PALOS à l'issue de la concertation au niveau des SLC, tout en respectant les normes sectorielles.

Etape 3 : Etape de la planification stratégique

La planification stratégique pour un horizon de 10 ans comporte la vision territoriale, les grandes orientations d'aménagement du territoire, les axes/objectifs stratégiques et enfin des objectifs spécifiques et/ou sectoriels qui amorcent les stratégies sectorielles à détailler dans le cadre des plans de développement au niveau des Communes et de la Région.

Ainsi, cette phase qui développe :

- Les besoins futurs-
- Les activités structurantes identifiées par thématique
- Les activités au niveau des sous-territoires
- Les mesures d'adaptation climatique
- Le schéma de développement et de financement et la pratique d'évaluation de la mise en œuvre des projets prioritaires de quelques secteurs prioritaires.
- Les mesures pour améliorer les recettes financières de chaque Commune et une proposition des investissements au niveau intercommunal qui seront à la charge de chaque Commune, et ceux qui seront à la charges des autres acteurs à identifier
- Les Directives Territoriales d'Aménagement

C'est à ce stade que la version provisoire des PALOS, accompagnée des règles d'utilisation du sol y afférentes, est présentée pour validation locale.

Etape 4 : Etape de validation

A partir des résultats des phases précédentes, la phase de validation technique consiste à :

- Assembler les acteurs de l'aménagement du territoire et les partenaires sous forme d'une table ronde pour discuter, lancer des échanges et exprimer les points de vue relatifs à la mise en œuvre du SAIC.
- Elaborer la version définitive des PALOS et des règles d'utilisation du sol
- Rédiger la Charte de responsabilité et proposer un guide pratique d'évaluation de la mise en œuvre
- Hiérarchisation et priorisation des mesures et actions d'adaptation

- La sortie de l'arrêté régional de validation du SAIC, après délibération de chaque conseil communal
- L'envoi du document final avec l'arrêté de validation à l'Administration
- La remise officielle du SAC

Dans l'ensemble du processus, il est impératif de respecter à toutes les échelles administratives, les mesures sanitaires et environnementales selon les textes et dispositions en vigueur.

5. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

- Mise à part la production des documents SAIC, l'appui aux communes suscités et les diverses investigations nécessaires à l'élaboration des SAIC, le prestataire prendra en charge les frais relatifs aux divers ateliers d'ordre technique (ateliers communaux et ateliers STD) par communes.
- Dans la réalisation de la présente mission, la Région et les communes bénéficiaires seront les co-maîtres d'ouvrage de l'élaboration du SAIC, le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire assurera de la supervision et de la coordination du processus d'élaboration et de validation technique du SAIC ainsi que l'appui technique de la réalisation du processus d'élaboration.
- La supervision technique des travaux et des documents sera de la compétence du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, qui veillera à la mise en œuvre de la méthodologie et au respect des TDR. La validation administrative du document sera de la compétence de la commune avec le contrôle de légalité du district concerné, tandis que la validation technique est de la compétence de la DGATE.
- Mise à part les recherches documentaires et la capitalisation des acquis, l'approche participative et inclusive est exigée tout au long du processus et l'implication des agents du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, que ce soit au niveau central, qu'au niveau de la déconcentration, est requise. A cet effet, le prestataire doit prévoir toute la logistique nécessaire pour que tous les acteurs participent activement à la fourniture des données, à chaque étape de restitution/validation et à chaque rencontre nécessaire à la bonne marche des prestations. Le prestataire est vivement conseillé à consulter les Projets et Programmes intervenant dans la zone durant le processus, en particulier le Projet PIC qui a appuyé ces communes durant des années.
- Une validation interne est organisée au niveau de la DGATE pour vérification de conformité au guide méthodologique pour chaque étape. Chaque rapport provisoire sera multiplié et diffusé aux participants, au plus tard une semaine avant chaque séance de restitution.
- Avant la validation finale une séance de restitution générale sera organisée, par les consultants afin de présenter leurs travaux à l'équipe de la DGATE.

Pour les Plans d'Aménagement Local Simplifié (PALOS), le prestataire fournira d'un fonds de carte, obtenue à partir d'une image satellite à haute résolution pour les fokontany concernés, et appuiera l'administration dans l'accompagnement des communautés dans l'élaboration de leurs plans respectifs.

6. PRODUITS A LIVRER

A chacune des phases, des documents écrits et cartographiques sont attendus du prestataire.

1. Méthodologie détaillée

- Démarche de travail et chronogramme
- PV sur l'appui et la mise en place de l'équipe technique
- Délibération et arrêté régional d'ouverture du SAIC
- Délibération et arrêté régional de mise en place ou redynamisation du CRAT

2. Analyse diagnostique

- Etat des lieux
- Analyse FFOM
- Formulation des enjeux
- Atlas communal (série de cartes)
- Sous territoires d'enjeux, l'ancrage territorial
- Liste des Fokontany, objets de l'élaboration de PALOS

Sur la base d'un orthophoto ou d'un fonds de carte à haute résolution, une liste non exhaustive des cartes thématiques à élaborer est donnée ci-dessous :

- Découpage administratif
- Des zones à risques/sensibles érodibilité, inondabilité, sédimentation, lavaka
- Des bassins versants avec indication des grands exutoires
- Agro-climatique
- Potentialité en terre agricole
- Atouts touristiques
- Potentialité des unités physiques pour la mise en valeur agricole
- Des infrastructures énergétiques (production, transport et distribution)
- Des équipements marchands à vocation communale, marché de gros, marché de zébus, centres commerciaux
- Des équipements socio-collectifs
- Attractivité économique
- Infrastructures hydro-agricoles
- Des réserves et ressources minières (énergétiques, non énergétiques, matériaux de carrières gemmes)
- Des infrastructures touristiques
- Les réseaux de transport
- Réserve en eau et réseaux d'eau potable industrielle
- De densité de population par fokontany
- De la répartition de la population par fokontany
- L'armature urbaine, zone de concentration humaine de plus de 5000 habitants
- Des projets implantation, intervention des projets publics et privés en cours, identifiés ou projetés pouvant avoir un impact sur la Commune
- Des carrées miniers potentiels demandé encours titrés
- Des aires protégées existants, en cours de constitution potentiels
- Foncières : inventaire foncier avec les statuts des terres
- De synthèse (localisation des zones aménageables)
- Carte des sous territoires
- Carte des risques et adaptations liés au changement climatique
- Utilisation du sol / occupation du sol

3. La phase prospective

A partir de l'exercice prospectif, le consultant assistera l'intercommunalité pour choisir un scénario de développement qui traduira l'orientation stratégique pour l'aménagement et le développement durable du territoire pour les 15 prochaines années et qui sera déclinée à court et moyen terme.

Les analyses menées devront aboutir à la programmation d'actions de prévention de risques et catastrophes naturelles et d'adaptation au changement climatique.

- Vision 15 ans
- Analyse prospective
- Scenarii d'aménagement
- Zonages provisoires
- Rapport d'évaluation environnementale

- Planification stratégique
- Version provisoire des PALOS composée de :
 - Le plan d'aménagement comportant au moins les éléments suivants :
 - ✓ Le zonage du périmètre concerné
 - ✓ Les terrains à réserver pour investissement
 - ✓ Les projets de VRD
 - ✓ Les zones d'extension d'habitat et d'activités économiques
 - ✓ Les équipements et infrastructures à installer (borne fontaine, bac à ordures, latrine, lavoir,...)
 - Les règles d'utilisation du sol

4. Le SAIC final

- Diagnostic territorial
- Atlas communal
- Analyse prospective
- Zonage définitif
- Plans et schémas complémentaires
- Directives territoriales d'aménagement
- Programme d'investissements prioritaires
- Charte de responsabilité
- Délibération et arrêté régional de validation du SAIC
- Une carte A0 de la vocation et occupation du sol dans un horizon de 15 ans à venir est parmi les livrables.
- Version définitive des PALOS

5. Format des livrables

Le rapport final du SAIC est la version corrigée du rapport provisoire. A cet effet :

- Toutes les cartes doivent être livrées par couche thématique au format MAPINFO ou ARCVIEW (Shapefile), accompagnées de leur base de données alphanumérique et en version papier en cinq (5) exemplaires.
- Tous les rapports version définitive seront fournis en cinq (5) exemplaires papiers et sur support numérique en format PDF verrouillé non modifiable et non extractible.
- Les données SIG vecteurs sont à livrer sous format shapefiles (Arcview ou MAPINFO) sur support CD ou DVD en relation avec une base de données alphanumérique ;
- Les données SIG rasters sont à livrer sous format GridArcview ou sur format TIF sur support CD ou DVD ;
- Les bases de données doivent être de format Excel et/ ou Access, doté de clés numériques pour permettre une relation avec les vecteurs sur support CD ou DVD.

Les tirages se feront sur papier de format A3 à A0 selon l'importance de la superficie du territoire intercommunal

Le plan de délimitation du schéma doit contenir la totalité du périmètre sur une seule planche dont le format n'excèdera pas le **format A0**.

Les directives du MATP relatives à la charte graphique pour le SAC et SAIC devront être scrupuleusement respectées, suivant le guide de nomenclature et charte graphique pour les SAC et SAIC.

Chaque planche comprend :

- *Une cartouche de couverture qui porte : le titre, le plan d'assemblage dans le cas de plusieurs planches, les dates d'exécution du plan, l'échelle numérique, une légende bien lisible*

- L'échelle graphique : 1/50000
- Le nord géographique.
- La projection utilisée pour les cartes est la projection Laborde.
- Les coordonnées.

Le rapport sur le PALOS est composé de la carte en format A3 et des règles d'utilisation du sol en malagasy.

7. Autres livrables : rapports et annexes

- Rapport succinct mensuel du déroulement des activités ;
- Base de données foncières à jour et complètes comme résultats de l'enquête foncière ;
- Rapport final sur les activités menées (préparatoires, socio organisationnelles, techniques et administratives mentionnant les étapes suivies, les difficultés rencontrées et les solutions) ;
- Méthodologie d'élaboration des PCD et PDF ;
- Rapports de restitution et validation des principaux outils élaborés ;
- Un exemplaire des délibérations du conseil communal du SAIC
- Les différents PV en annexes.
- Les fiches de présence

8. DUREE ET ECHEANCES DE LA PRESTATION

La prestation aura une durée maximale de 8 mois.

9. QUALIFICATION DU PRESTATAIRE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE

Il est demandé au prestataire de posséder des expertises techniques en planification de développement et d'aménagement communal, en particulier dans l'élaboration de PLOF, de plans d'urbanisme, de PCD, et des expertises transversales relatives au SIG, au montage de projets de développement à l'échelle locale, à la mobilisation sociale, à la communication/formation de masse ainsi qu'à la production de documentation écrite.

Le prestataire sera une association de consultants ou un Cabinet/bureau d'études, disposant au minimum des compétences citées ci-après, avec les détails des qualifications et compétences, des expériences professionnelles générales, des qualifications et connaissances spécifiques

Le prestataire sera dirigé par un Chef de mission, qui est soit un Aménageur, soit un ingénieur BTP, soit un géographe, soit un économiste ayant le profil suivant :

- Bac + 5
- Avoir réalisé au moins trois (03) chantiers similaires (en planification territoriale ou stratégique)
- La possession d'une attestation de formation en SAC, délivrée par le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, sera un atout

D'autres experts sont exigés si le profil diffère de celui du chef de mission, dont les profils minimums requis sont respectivement :

- Un SIGiste : Bac + 4
- Un géographe : Bac + 5
- Un économiste : Bac + 5
- Un expert foncier : Bac + 4
- Un socio-organisateur : sociologue ou expert en sciences politiques : Bac + 4
- Un environnementaliste : Bac + 4
- Un aménageur urbaniste : Bac + 5

L'expérience professionnelle de ces experts en matière de planification territoriale ou stratégique sera un atout. Une personne peut cumuler au plus deux compétences.

Les soumissionnaires devront fournir les CV, les déclarations d'exclusivité et de disponibilité de leurs experts principaux pour la durée de la prestation.

Un candidat peut soumettre à plusieurs lots mais ne peut prétendre qu'à un seul lot.